

**COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTELIER DU 15 MARS 2021**

Présents : MM. VALLON, VARACCA, JULIEN, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, RIVATON, TANIOS, ALVAREZ, PACHOUD, LAURENCO, COUTURIER

Excusés : M. BOINOT, DELOLY, GREGOIRE, GUILHOT ; Mmes MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), NAZZI, PERROT

Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021

2/ Approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal en concordance avec le compte de gestion remis par le Comptable du Trésor puis d'affecter la somme de 223 879,10 euros correspondant à l'excédent de fonctionnement au compte 002-Excédent de fonctionnement reporté et la somme de 152 052,30 euros au compte 1068 Investissement.

Le Maire s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 pour le budget principal ainsi que les affectations suivantes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés		51 979,52 €		498 217,95 €		550 197,47 €
Opérations de l'exercice	2 325 150,68 €	2 649 102,56 €	1 359 176,73 €	1 244 372,48 €	3 684 327,41 €	3 893 475,04€
Totaux	2 325 150,68 €	2 701 082,08 €	1 359 176,73 €	1 742 590,43 €	3 684 327,41 €	4 443 672,51 €
Résultat de clôture		375 931,40 €		383 413,70 €		759 345,10 €

Excédent de financement	383 413,70 €	
Restes à réaliser	741 410,00 €	205 944,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	535 466,00 €	
Besoin total de financement	152 052,30 €	Somme à affecter au compte 1068 investissement
	223 879,10 €	Somme à affecter au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté

Il propose également d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe en concordance avec le compte de gestion remis par le Comptable du Trésor et d'affecter la somme de 996,70 euros au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté et 16 800,00 euros au compte 001 – déficit d'investissement reporté.

Le Maire s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 pour le budget annexe ainsi que les affectations proposées :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés	2 736,00 €		3 000,00 €		5 736,00 €	
Opérations de l'exercice	10 067,30 €	13 800,00 €	13 800,00 €		23 867,30 €	13 800,00 €
Totaux	12 803,30 €	13 800,00 €	16 800,00 €		29 603,30 €	13 800,00 €
Résultat de clôture		996,70 €	16 800,00 €		15 803,30 €	

3/ Décision modificative au budget principal 2021

Suite à l'affectation des résultats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constater le financement des restes à réaliser et de prévoir de nouveaux investissements par le biais d'une décision modificative intégrant les décisions précédentes :

Fonctionnement Dépenses

739115- Prélèvement loi SRU	+ 10 000,00 €
023 - Virement section investissement	+ 223 879,10 €

TOTAL + **233 879,10 €**

Fonctionnement Recettes

739115- Prélèvement loi SRU	+ 10 000,00 €
002 – Excédent antérieur reporté	+ 223 879,10 €

TOTAL + **233 879,10 €**

Investissement Dépenses

2315-822 pg 44 Voirie	+ 120 000,00 €
27638-020 Autres créances immobilisées	+ 65 879,10 €

Reste à réaliser 2020

202-020 Frais réalisation document d'urbanisme	+ 1 500,00 €
21571-020 pg 10 Matériel service technique	+ 55 000,00 €
21578-823 pg 10 Matériel service technique	+ 28 800,00 €
2188-020 pg 10 Matériel service technique	+ 1 280,00 €
2188-211 pg 16 Ecoles	+ 2 700,00 €
2188-212 pg 16 Ecoles	+ 1 880,00 €
2188-211 pg 16 Ecoles	+ 1 430,00 €
2183-213 pg 16 Ecoles	+ 30 000,00 €
2188-211 pg 16 Ecoles	+ 1 200,00 €
2188-213 pg 16 Ecoles	+ 1 280,00 €
2313-212 pg 16 Ecoles	+ 20 000,00 €
2041582-824 pg 20 Enfouissement	+ 120 520,00 €
2041582-821 pg 20 Enfouissement	+ 22 300,00 €
2188-020 pg 21 Divers bâtiments	+ 2 450,00 €
2188-414 pg 27 Tennis	+ 870,00 €
2184-321 pg 31 Médiathèque	+ 2 530,00 €
2183-321 pg 31 Médiathèque	+ 1 570,00 €
2188-520 pg 32 Les Passereaux	+ 14 900,00 €
2188-3 pg 37 Centre d'animation	+ 5 580,00 €
2184-33 pg 37 Centre d'animation	+ 12 000,00 €
2188-324 pg 43 Eglise de Montéliér	+ 2 520,00 €
2188-64 pg 45 Jardin Sémaphore	+ 800,00 €
2183-020 pg 47 Mairie	+ 8 790,00 €
2188-020 pg 47 Mairie	+ 7 000,00 €
2313-414 pg 49 Complexe sportif	+ 81 600,00 €
2188-411 pg 52 Salle des Cerceaux	+ 1 280,00 €

2115-411 pg 52 Salle des Cerceaux	+	1 600,00 €
2188-823 pg 54 Square des Lys	+	4 300,00 €
2188-414 pg 56 Maison des Associations	+	12 000,00 €
2315-113 pg 58 DECI	+	133 000,00 €
2132-7 pg 59 Espace Iris	+	160 730,00 €

TOTAL	+	927 289,10 €

Investissement recettes

021 - Virement de la section fonctionnement	+	223 879,10 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	+	152 052,30 €
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	+	383 413,70 €
10222-020 FCTVA	-	38 000,00 €

Reste à encaisser 2020 :

13258-213 pg 16 Ecoles	+	12 000,00 €
1328-212 pg 16 Ecoles	+	716,00 €
1322-414 pg 27 Tennis	+	15 300,00 €
1328-414 pg 27 Tennis	+	5 816,00 €
1322-414 pg 49 Complexe sportif	+	43 879,00 €
1323-414 pg 49 Complexe sportif	+	3 245,00 €
1341-414 pg 49 Complexe sportif	+	34 813,00 €
1321-113 pg 58 DECI	+	90 175,00 €

TOTAL + **927 289,10 €**

4/ Budget annexe prévisionnel 2021

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget annexe prévisionnel correspondant à l'urbanisation de l'OAP Route de Valence pour l'année 2021. Le budget annexe proposé pour l'exercice 2021 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de : 2 221 185,20 euros en section de fonctionnement et 1 197 667,30 euros en section d'investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe proposé pour l'année 2021.

5/ Fixation des taux des taxes locales 2021

Il revient au Conseil Municipal de fixer les taux des deux taxes communales : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. Les taux de ces deux taxes sont inchangés à Montélier depuis 1985. Le budget principal 2021 a été équilibré sur la base d'un maintien de ces taux.

En vertu de la loi de Finances pour 2020 qui acte la suppression de la taxe d'habitation résidences principales pour les collectivités, le taux de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux de la taxe sur le foncier bâti du département 2020 (15,51%).

Il est donc proposé de fixer les taux de la manière suivante pour l'année 2021 :

- taxe sur le foncier bâti : $8,99 + 15,51 = 24,50$.

- taxe sur le foncier non bâti : 24,19.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux proposés.

6/ Suppression de l'exonération de la taxe sur le foncier bâti sur les constructions neuves

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la loi de Finances pour 2020 précise que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La commune peut limiter cette exonération à 40%, 50% ; 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Avant la réforme de la taxe d'habitation, la commune avait supprimé l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties alors que la part départementale de la TFPB restait exonérée à 100% pendant deux ans. La délibération qui avait supprimé cette exonération ne s'applique plus aux logements achevés après le 01/01/2021, donc à compter de 2022.

En effet, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de TFPB est transférée aux communes. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le pourcentage d'exonération qu'il souhaite appliquer dans ces nouvelles circonstances.

Compte tenu du différentiel constaté entre les taux 2020 de TFPB de la commune et du département, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de limiter l'exonération à 40% de la base imposable.

7/ Convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Valence Romans Agglo

Valence Romans Agglo a souscrit l'offre de la société AWS pour la fourniture d'un profil acheteur dans le cadre des marchés publics. Elle propose à la commune de mutualiser cet outil, la commune pouvant disposer alors gratuitement d'un compte à son seul usage. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention proposée.

8/ Garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements par ADIS allée du Clos des Champs et convention de réservation

La commune pourrait accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 680 097 euros, soit cinq emprunts d'un montant respectif de 302 815 euros en prêt PLUS, de 128 625 euros en prêt PLUS foncier, de 95 546 euros en prêt PLAI, de 48 111 euros en prêt PLAI foncier et de 105 000 euros en prêt Booster qu'ADIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 7 logements locatifs dans la résidence l'Horizon. En contrepartie, la commune disposerait, suivant une convention à signer avec ADIS, d'un quota de réservation de logement pour les bénéficiaires qu'elle souhaiterait recommander. Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité sa garantie d'emprunt pour l'opération de la société ADIS et décide à l'unanimité la signature de la convention de réservation associée.

9/ Effacement et fiabilisation des réseaux électriques et téléphoniques allée du Bois de la Caille et rue des Merisiers

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié à la demande de la commune un projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux téléphoniques allée du Bois de la Caille et rue des Merisiers à partir des postes Eolienne et Baternel.

Le Conseil Municipal approuve ce projet estimé à un montant global de 72 682,85 euros HT, la commune participera à hauteur de 25 432,74 euros : 9 769,93 euros au titre de l'effacement des réseaux électriques + 15 662,81 euros au titre de la dissimulation des réseaux téléphoniques (vote à l'unanimité des votants, Mme PACHOUD ne prenant pas part au vote).

10/ Servitude de passage de ligne électrique pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux rue Robinson et rue du Bois

Dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique rue Robinson et rue du Bois, le Conseil Municipal décide d'accorder une servitude au SDED pour le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales cadastrées section YE n°103 et YA n°178 (vote à l'unanimité des votants, Mme PACHOUD ne prenant pas part au vote).

11/ Demande de subvention au SDED dans le cadre de la rénovation de la salle Marcel Pagnol

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres. Ce règlement a été prorogé jusque fin 2021.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal ayant décidé de l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie du SDED, il décide de solliciter l'aide du SDED dans le cadre de la rénovation de la salle Marcel Pagnol, les solutions retenues étant susceptibles de faire réaliser à la commune des économies d'énergie (vote à l'unanimité des votants, Mme PACHOUD ne prenant pas part au vote).

12/ Subvention à Chabeuil Aide et Partage

La commune accorde chaque année à Chabeuil Aide et Partage une subvention qui participe au financement de l'aide alimentaire qu'elle verse aux personnes en situation de précarité.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Chabeuil Aide et Partage pour l'année 2021.

13/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Attribution des lots du marché de la rénovation de la salle Marcel Pagnol :

LOT	ENTREPRISE	€ HT	€ TTC
Gros œuvre - Démolition - VRD	GM Bâtiment	51 302,95 €	61 563,54 €
Charpente - Couverture - Bardages	Torez et associés	26 268,56 €	31 522,27 €
Menuiseries alu - Serrurerie	Dupin Frères	27 771,40 €	33 325,68 €
Cloisons - Plafonds - Menuiseries int bois	Bertier	45 839,36 €	55 007,23 €
Electricité	P Chatte	39 634,13 €	47 560,96 €
Plomberie - CVC	P Chatte	58 489,03 €	70 186,84 €
Carrelages - Faïences	Bertier	10 255,24 €	12 306,29 €
Façades	Tedeschi	8 975,54 €	10 770,65 €

14/ Questions diverses

Le Maire,



Bernard VALLON